



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 1/12
Version : 3.3

SECTION 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise.

1.1. Identifiant produit

Nom commercial : **La Peinture Pour Tableau**
(noir, gris, vert foncé, rouge, bleu, Lime, rose.)
Synonymes : SchultafelFarbe – SchoolbordVerf– BlackboardPaint

1.2. Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
La Peinture Pour Tableau MagPaint est une peinture en phase aqueuse pour les murs et les tableaux d'école en bois ou en métal ou pour d'autres matériaux qui ont été prétraités avec un apprêt approprié.

On peut écrire sur la peinture tableau noir MagPaint avec tous les types courants de craie, à l'exception des pastels gras.

Utilisation en intérieur uniquement.

Catégorie de produit : PROC19 (mélange à la main),
PROC10 (application au rouleau ou au pinceau).

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Fabricant: MagPaint Europe B.V.
Riezenweg 2
7071 PR Uift
PAYS-BAS
Tél. : +31 (0) 315 38 64 73
Fax : +31 (0) 315 74 52 00
Courriel : info@magpaint.com
Site Internet : www.magpaint.com

Fournisseur: Puag AG
Oberebenestrasse 51
CH-5620 Bremgarten 2
Tél. : +41 56 648 88 00
Fax: +41 56 648 88 60
Email: info@puag.ch
Site Web: www.puag.ch

Informations supplémentaires :

Personne de contact : Mike Poorthuis
Tél. : +31 (0) 315 38 64 73
Courriel : info@magpaint.com
Heures d'ouverture (jours ouvrables) : 9h00-17h00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays-Bas : Centre antipoison national : +31 (0) 30 247 88 88
Belgique : Centre antipoison belge : +32 (0) 70 245 245
Royaume-Uni : UWIC : +44 (0) 29 204 16388
Suisse: Centre suisse d'information toxicologique: 145 (en Suisse)
+41 (0) 44 2 51 51 51

SECTION 2 : identification des dangers.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 2/12
Version : 3.3

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification conforme à la réglementation (CE) N° 1272/2008 : NA.	
2.2. Éléments d'étiquetage Conformes au Système général harmonisé, UE (SGH) Pictogrammes de danger : - Terme de signalisation : - Mentions de danger : EUH208 Contient un mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut déclencher une réaction allergique.	
Précautions : -	
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : -	
2.3. Autres dangers -	
Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT N° vPvB N°	

SECTION 3 : composition / informations sur les composants.

3.1. Substances Non applicable.	
3.2. Mélanges Description chimique : préparation comprenant le(s) composant(s) suivant(s), une base aqueuse et d'autres composants non classés.	
Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
N° CAS :	55965-84-9
N° CE :	mélange de 5- chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (n° CE 220-239-6) (3:1)
N° index :	613-167-00-5
N° REACH :-	
Contenu (m/m) :	< 0,0015 %
Danger, 1272/2008/CE :	Acute Tox. 3 ; H301, H311, H331 - Skin Corr.1B ; H314 - Skin Sens. 1 ; H317 - Aquatic Acute 1 ; H400 - Aquatic Chronic 1 ; H410
Remarque :	limites de classification spécifiques, - Skin Corr. 1B ; H314 : C ≥ 0,6 % ; - Skin Irrit. 2 ; H315 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; - Eye Irrit. 2 ; H319 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; - Skin Sens. 1 ; H317 : C ≥ 0,0015 %.
Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 3/12
Version : 3.3

SECTION 4 : premiers secours.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales : en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : irritation légère. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau (pendant au moins 10 minutes) tout en maintenant les paupières ouvertes. Puis consulter immédiatement un médecin / ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : retirer mécaniquement, laver abondamment avec de l'eau et du savon, appliquer généreusement de la crème pour nettoyer la peau. Consulter un médecin en cas de douleur persistante ou de rougeurs.

Ingestion : faire rincer rigoureusement la bouche avec de l'eau puis cracher l'eau de rinçage. Ne jamais faire boire des liquides par une personne inconsciente en raison du risque d'étouffement. NE PAS provoquer de vomissement. En cas de symptômes : consulter un médecin

En cas d'inhalation d'aérosol ou de vapeur à des concentrations élevées : transporter la personne à l'air frais, la garder au chaud, la laisser se reposer. Si des symptômes apparaissent (par exemple des difficultés respiratoires), il est nécessaire de consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : aucun effet important ou danger critique connu. La poussière de sablage de matériau ayant réagi peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau : par dommages mécaniques (particules) : rougeurs.

En cas de contact avec les yeux : par dommages mécaniques (particules) : irritations, rougeurs et douleurs.

Ingestion : irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Traitement médical supplémentaire : traitement symptomatique et de soutien, comme prescrit.

SECTION 5 : mesures de lutte contre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser du CO₂, de la poudre ABC. Utiliser des jets d'eau pour des feux plus importants.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : un jet d'eau direct peut être inefficace.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou de la préparation

Dangers particuliers : produit non classé comme inflammable. En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses et toxiques peuvent être libérées. Les produits de décomposition possibles sont les suivants : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseil pour les pompiers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 4/12
Version : 3.3

Protection des pompiers : pour les sapeurs-pompiers, une protection de la bouche et du nez avec une alimentation en air autonome (appareil respiratoire) et des vêtements de protection (chimique) complets sont obligatoires. Faire appel à du personnel qualifié bien informé sur les dangers de ce produit. Nettoyer soigneusement le matériel après utilisation (douche, nettoyage rigoureux et vérification des vêtements).

Informations complémentaires : si des contenants fermés sont exposés au feu, les refroidir à l'eau. Dans un incendie ou en cas de surchauffe, une augmentation de pression se produit et le contenant peut éclater.

SECTION 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris des lunettes de sécurité, des vêtements de protection individuelle et des gants résistants aux produits chimiques lors du nettoyage des déversements. Aérer la zone.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si des quantités importantes sont libérées dans l'environnement, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou les nappes souterraines.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
contenir et recueillir les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans un récipient approprié. Laver la zone de déversement avec de l'eau et du détergent.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Informations concernant la manipulation sans risque - voir la section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir la section 8.
Informations concernant l'élimination - voir la section 13.

SECTION 7 : manipulation et stockage.

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans risque
Manipulation : lors de la manipulation, respecter les mesures de précaution habituelles pour les produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs. Les opérateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Le matériau contient des composants solides en tant que charges ; mélanger avant utilisation. Ne pas diluer ou mélanger avec d'autres produits (de type peinture).
- Informations sur la protection anti-incendie et anti-explosions : pas d'exigences particulières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 5/12
Version : 3.3

7.2. Conditions pour la sécurité du stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Tenir éloigné de la lumière directe du soleil, empêcher l'humidité de pénétrer en gardant les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients : de préférence, garder dans l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec et bien ventilé. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Matériau d'emballage approprié : emballage d'origine. Boîte fermée, en métal verni ou en plastique.

Matériau approprié pour les réservoirs et les conduits : acier inoxydable, acier revêtu, polyéthylène.

Indications concernant le stockage commun : conserver à l'écart des oxydants, des bases fortes et des acides forts.

Pour en savoir plus sur les conditions de stockage : température de stockage recommandée 1 – 49 ° C. Bien fermé, frais, sec et aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : pas d'autres informations associées disponibles.

SECTION 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Porter un vêtement de protection approprié (de préférence en coton).

Protection de la bouche et du nez : ventilation, extraction générale, aspiration locale en cas de ventilation insuffisante, protection respiratoire (p. ex. EN149, filtre de type A).

Peau et corps :



porter un vêtement de protection chimique approprié (par exemple EN 13034 de type PB [6], y compris des chaussures ou des bottes, des vêtements de protection à usage unique ou du tissu de coton épais). Entreposer les vêtements de travail séparément. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Entreposer les vêtements de travail séparément. Ne pas utiliser de solvants ou de diluant.

Mains :



se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Porter des gants de protection si un contact avec la peau risque de se produire (EN 374). Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation (p. ex. caoutchouc nitrile, épaisseur minimale de la couche : 0,4 mm, caoutchouc butyle (0,7 mm) ou PVC (0,7 mm), pour un temps de pénétration > 480 minutes, niveau 6). Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 6/12
Version : 3.3

Yeux : lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).
Douche oculaire.



Contrôles d'exposition lié à la protection de l'environnement : ne pas disperser les résidus de produits dans l'environnement.

SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence

Forme : liquide.
Couleur : couleurs spécifiques (vert noir, rose, citron vert, gris de sécurité, rouge tomate).
Odeur : légèrement irritante.
Seuil olfactif : non déterminé.
valeur du pH : 7,9 - 8,1.

Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion : non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminés.
Point d'éclair : > 100 °C.
Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminée.
Température d'auto-inflammation : non déterminée.

Limites d'explosibilité

Inférieure : non déterminée.
Supérieure : non déterminée.
Pression de vapeur : non déterminée.
Densité de vapeur : non déterminée.
Densité relative : 1,155 - 1,205 (eau = 1), en fonction de la couleur.
Taux d'évaporation : non déterminé.

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : facilement soluble.
Coefficient de partage (n-octanol / eau) : non déterminé

Viscosité

Dynamique : non déterminée.
Cinématique : 90 - 95 KU à 25 °C (viscosimètre Stormer, méthode ASTM D-562).

Propriétés explosives : non déterminé.
Propriétés comburantes : non déterminé.

9.2. Autres informations

Teneur en COV : pas de COV, mais environ 31 - 35 % d'eau.

SECTION 10 : stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité : Aucune donnée spécifique disponible.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Décomposition thermique /

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 7/12
Version : 3.3

Conditions à éviter :	aucune donnée spécifique disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune donnée spécifique disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les températures élevées et basses (perte de qualité).
10.5. Matières incompatibles	Aucune donnée spécifique disponible.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peu probable à la température de conservation recommandée et dans les conditions normales d'utilisation. En cas de combustion : formation de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée.

SECTION 11 : informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants.

Valeurs de DL / CL50 associées pour la classification :

Informations produit : N° CAS : 55965-84-9 (fournisseur source)	Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Voie orale	DL50	> 5 000 mg/kg (rat)
Inhalation	CL50 (4 h)	0,33 mg/m ³ (rat)
Voie percutanée	DL50	> 5 000 mg/kg (lapin)

L'évaluation des risques pour la santé ci-dessous est basée sur une évaluation des différents composants du produit.

Effet irritant primaire.

Effets sur les yeux : par endommagement mécanique (particules) : irritations, rougeurs et douleurs.

Effets sur la peau : non irritant.

Effets chroniques : non classifié.

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé.

Reprotoxicité et

toxicité sur le développement : non classifié.

Sensibilisation : non classifié.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et

reprotoxiques) : non classifié.

Autres informations : aucune autre information importante disponible.

SECTION 12 : informations écologiques.

12.1. Toxicité

Écotoxicité des composants.

Toxicité pour le milieu aquatique :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
 Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
 Page : 8/12
 Version : 3.3

Informations produit : N° CAS : 55965-84-9 (fournisseur source)	Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Poisson	CL50 (96 h)	> 0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
Cladocères	EL50 (48 h)	0,16 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)
Algues	ErC50 (72 h)	0,27 mg/l (Selenastrum capricornutum)

L'évaluation des risques écologiques ci-dessous est basée sur une évaluation des divers composants du produit.

12.2. Persistance et dégradabilité	Contient des composants inorganiques.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il ne faut pas s'attendre à une accumulation significative dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est (partiellement) soluble dans l'eau.
Pour plus d'informations écologiques. Informations générales :	catégorie de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau. Ne pas déverser dans les eaux souterraines, de surface ou dans les égouts.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne répond pas à tous les critères d'évaluation de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité et n'est donc pas considéré comme produit PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Sans danger pour la couche d'ozone.

SECTION 13 : considérations relatives à l'élimination.

Les informations contenues dans cette section contiennent des conseils généraux et des conseils. L'utilisation identifiée dans la section doit être consultée pour toute information spécifique à l'application dans le scénario d'exposition / les scénarios d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Déchets de produit :	
Méthodes d'élimination	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, de ses solutions et de ses sous-produits doit être effectuée en permanence conformément à la législation en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'une entreprise autorisée d'élimination des déchets. Ne pas déverser les déchets non traités dans les égouts à moins que toutes les réglementations applicables des autorités soient respectées.
Déchets dangereux	La classification du produit peut répondre aux critères de déchets dangereux.
Considérations relatives à l'élimination	Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement aquatique. L'élimination doit se conformer à toutes les réglementations pertinentes des autorités fédérales, étatiques et locales. Si ce



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 9/12
Version : 3.3

Emballage :	produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet original peut ne plus s'appliquer et un code approprié doit être attribué. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre autorité locale des déchets.
Méthodes d'élimination	La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise de décharge ne devraient être envisagées que si le recyclage n'est pas possible.
Considérations relatives à l'élimination	En utilisant les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, les autorités compétentes en matière de déchets doivent donner les conseils sur la classification des récipients vides. Les conteneurs vides doivent être mis au rebut ou révisés. Les conteneurs contaminés par le produit doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales.
Précautions particulières	Les déchets et les conteneurs doivent être éliminés de manière sécurisée. Soyez prudent lorsque vous manipulez des contenants vides qui ne sont pas nettoyés ou rincés. Les récipients vides et les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Les vapeurs provenant des résidus du produit peuvent former une atmosphère hautement inflammable ou explosive dans le conteneur. Ne pas entailler ou broyer les récipients usages avant qu'ils aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Eviter de répandre et de drainer le produit libéré et de le mettre en contact avec le sol. Plans d'eau, drains et égouts.

SECTION 14 : informations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier).

Classe ADR/GGVSEB : -
Numéro d'identification du danger : -
Numéro ONU : -
Groupe d'emballage : -
Libellé : -
Marquage spécial : -
Désignation officielle de transport ONU : -
Code de restriction en tunnels : -
Note : marchandise non dangereuse selon les réglementations en matière de transport.

Navigation intérieure ADN/ADR.

Classe ADN/R : -
Numéro ONU : -
Dangers pour l'environnement : -

Transport maritime IMDG.

Classe IMDG : -
Numéro ONU : -
Libellé : -
Groupe d'emballage : -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 10/12
Version : 3.3

Quantité maximale :	-	
Numéro EMS :	-	
Arrimage et séparation :	-	
Polluant marin :	-	
Désignation officielle de transport :	-	
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR.		
Classe OACI/IATA :	-	
Numéro ONU :	-	
Libellé :	-	
Groupe d'emballage :	-	
Désignation officielle de transport :		-
14.1. Numéro ONU	NA.	
14.2. Désignation officielle de transport ONU		NA.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		NA.
14.4. Groupe d'emballage	NA.	
14.5. Dangers pour l'environnement		NA.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	NA.	

SECTION 15 : Informations réglementaires.

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement CE (CE) NO. 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Des substances particulièrement inquiétantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restriction Sans objet.

sur la fabrication du placement sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et produits.

Autres règlements de l'UE

COV

Conforme à la législation de l'UE pour ce sous-produit : voir étiquette.

Inventaire européen

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009 / UE)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 11/12
Version : 3.3

Non listé.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC, Prior Informed Content) (694/2012 / UE)

Non listé.

Directive Seveso

Ce produit peut être utilisé à des fins de calcul pour déterminer si un site est couvert par la Directive sur les substances dangereuses Seveso.

Règlements nationaux

Classe de danger de l'eau

1

Teneur en COV

COV : 0g/L

Règlements internationaux

Convention sur les armes chimiques, produits chimiques des listes I, II et III

Non listé.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non listé.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Non listé.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non listé.

Protocole CEE-Aarhus relatif aux composés organiques persistants (POP) et aux métaux lourds

Non listé

Turquie

Aucun des composants n'est répertorié.

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 : autres informations.

Liste des phrases H et EUH associées mentionnées aux sections 2 et 3 :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 - Toxique par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 - Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

Aquatic Acute - Dangereux pour l'environnement aquatique de manière aiguë.

Aquatic Chronic - Dangereux pour l'environnement aquatique de manière chronique.

Acute Tox. - Toxicité aiguë.

Skin Corr. - Corrosion cutanée.

Skin Sens. - Sensibilisation de la peau.

Historique du document :

Imprimé le :

7 February 2019.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26 Février 2018
Nom commercial : La Peinture Pour Tableau
Page : 12/12
Version : 3.3

Édition précédente : 19/02/2018, version 3.2.
Version : 3.3.
Modification : (Correction, Contenu (m/m) : Section 3).

Source des informations : -

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 : classification du mélange basée sur la méthode de calcul standard.

Le but de la présente fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences en matière de sécurité. Les données n'impliquent aucune garantie à l'égard des propriétés du produit. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser ce produit avec soin et d'agir en tenant compte des lois et réglementations en vigueur.

Blackboard paint est une marque de MagPaint Europe B.V.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA : International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
IATA-DGR : règlements sur les marchandises dangereuses par l'« International Air Transport Association » (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI : instructions techniques par l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (OACI)
P : polluant marin
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
EC50 : Concentration efficace médiane
LC50 : Concentration létale médiane
LD50 : Dose létale médiane
OEL : Limite d'exposition professionnelle
CSEO : Concentration sans effet observé
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
EWC : Catalogue européen des déchets
TWA : Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps), valeur limite associée à la valeur MAC
DNEL : Niveau dérivé sans effet
DMEL : Niveau dérivé avec effet minimum
PNEC : Concentration prévisible sans effet